

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 27/02/2024**

A.S BATIMENT

Société par Actions Simplifiée

Au Capital de 100 Euros

Siège social : BAT B1 – RESIDENCE LE SOLEA

5 Rue François MASSABO

13002 MARSEILLE

RCS MARSEILLE : 985 117 092

L' AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE VINGT SEPT FEVRIER à 08H00 , Monsieur Alan SHEIKHO ,
demeurant Résidence LE SOLEA Bât B1 – Rue François MASSABO N° 5 MARSEILLE 13002 ,
Président et associé unique de la société « A.S BATIMENT » au capital de 100 Euros divisé en 100
ACTIONS de 1 Euro chacune.

A pris la décision suivante :

Ne percevoir aucune rémunération ou indemnité pour la fonction de Président que j' occupe au sein
de la société pour le premier exercice social qui débute le 27/02/2024 et prend fin le 31/12/2024.

L' ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 08H30'.

L' Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d' une copie ou d' un extrait des présentes
à l' effet d' accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n' étant à l' ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui après lecture, a été signé par
le Président.

MR Alan SHEIKHO

(Président)

